

## Séance du 6 avril 2021

L'an deux mille-vingt et un, le six du mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

**Présents** : VIC Jérôme, FABRE Stéphan, KREMER Daniel, RIEU Laury, PUTSCHER Nadège, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, VIC Nathalie, FERNANDEZ José, BROUET Sandrine.

**Absente ayant donné pouvoir** : YZERD Camille à PUTSCHER Nadège

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 31.03.2021

**Secrétaire de séance** : BROUET Sandrine

**Nombre de membres en exercice** : 11

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les conseillers municipaux présents et soumet au vote le compte rendu de la séance du 2 février 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil Municipal le retrait du point suivant à l'ordre du jour, par manque d'éléments :

- Produit 2019 des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de ce point à l'ordre du jour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Un point y est retiré.

### **Objet : Approbation du compte de Gestion 2020 du budget principal de la commune**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de Gestion établi par le Trésorier d'Alès Municipale à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.**
- **DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2020.**

## **Objet : Vote du compte Administratif 2020 du budget principal COMMUNE**

Monsieur Stéphan FABRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, préside la séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2020.

- Vu le code général des Collectivités Locales relatif à la désignation d'un rapporteur autre que le Maire pour procéder aux opérations de vote concernant le Compte Administratif et les modalités de scrutin pour les votes des délibérations
- Vu le code général des Collectivités Locales et notamment son Article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion
- Considérant le Compte Administratif du budget Principal Commune de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré :

### **Section d'exploitation :**

Dépenses : 124 983.15 €

Recettes : 185 411.05 €

Excédent de Clôture : 60 427.90 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 184 181.71 €

Recettes : 157 825.92 €

Déficit de Clôture : - 26 355.79 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le Compte administratif 2020 du Budget Principal Commune.

## **Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : MAIRIE DE MARTIGNARGUES

Date de Convocation :	Décision N° :	Membres : En Exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
31/03/2021	2021_007			

Le 06/04/2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Jérôme VIC, Maire

**Etaient présents :** VIC Jérôme, FABRE Stéphan, KREMER Daniel, RIEU Laury, PUTSCHER Nadège, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, VIC Nathalie, FERNANDEZ José, BROUET Sandrine.

**Etait absente ayant donné Pouvoir :** YZERD Camille à PUTSCHER Nadège

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 86 017.75 €  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 158 148.65 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -26 355.79 €  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 60 427.90 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 056 580.46 €  
En recettes pour un montant de : 856 246.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 140 672.50 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 140 672.50 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 77 904.05 €

**Objet : Modification délibération n°2021\_001 en date du 02 février 2021**  
**Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux**  
**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à**  
**l'Investissement Local – DSIL exceptionnelle 2021**

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la délibération 2021\_001 prise en date du 02 février 2021 concernant le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux, Mairie, école, salles polyvalente et annexe, qui comprend :

- La modernisation des systèmes d'éclairage,
- Les travaux d'isolation des toitures.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 13 698.10 € HT, soit 15 202.32 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention exceptionnelle au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021, selon l'appel à projets émis par la Préfecture en date du 16 décembre 2020.

Après instruction de notre dossier par les services de la Préfecture, le projet pourrait être subventionné à hauteur de 60 % du montant total HT des travaux, en lieu et place des 50 % indiqués sur la délibération 2021\_001.

Il convient de rectifier le plan de financement en tenant compte de cette modification.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 13 698.10 € HT

Subvention Etat DSIL : 8 218.80 € soit 60 % du montant total HT des travaux

Fonds propres communaux : 5 479.30 € HT

Le projet sera entièrement réalisé pendant le second trimestre de l'année en cours.

Le rapport du Maire entendu, **Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, et après en avoir délibéré**

**Adopte** le projet qui lui est présenté,

**Sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 à hauteur de 60 % du montant total HT des travaux,

**Approuve** le plan de financement modifié présenté,

**Donne** plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis ainsi que toutes pièces ou actes relatifs se rapportant au projet.

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux concernés par ce dossier.

**Objet : MURS DE SOUTÈNEMENT RD 230 – Route de St Césaire**  
**Conventions participation financière riverains privés**

Madame VIC Nathalie sort de la pièce et ne prendra pas part au vote.

Concernant les travaux d'aménagement de la Route de St Césaire, RD230, monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer des murs de soutènement en bordure des parcelles cadastrées section A :

- N°971, propriété de Monsieur et Madame VIC Gérard et Nathalie, 240 Route de St Césaire ;
- N°970, propriété des Copropriétaires de la parcelle A970 (MARION Jean-Paul et Bernadette), 180 Route de St Césaire.

Ces murs de soutènement se trouvent pour partie dans le domaine privé.

Monsieur le Maire propose de demander une participation financière à chaque propriétaire au prorata de l'occupation par ces derniers.

Le pourcentage de participation demandée est fonction du montant de la subvention accordée par le Département du Gard pour chaque mur réalisé.

Une convention acterait l'accord des propriétaires ainsi que les modalités.

Pour rappel, montant des travaux concernés :

- Parcelle n°971 : 11 805 € HT soit 14 166 € TTC
- Parcelle n°970 : 4 865.98 € HT soit 5 839.18 € TTC

PROPRIETAIRE – N° de parcelle	Participation demandée à hauteur de :	PARTICIPATION FINANCIERE A REGLER PAR LES PROPRIETAIRES PRIVES
VIC Gérard / Nathalie Parcelle A n°971	19 %	2 691.54 € TTC
MARION Jean-Paul / Bernadette - Copropriétaires de la parcelle A n°970	77 %	4 496.17 € TTC

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **décide** de demander une participation financière, à hauteur de :
  - 2 691.54 € aux propriétaires de la parcelle A n°971,
  - 4 496.17 € aux propriétaires de la parcelle A n°970.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les 2 conventions en résultant, ainsi que tout acte ou pièce s'y rapportant,
- **autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

## **Objet : Création équipement multisports**

### **Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Intervention**

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un équipement multisports, qui comprend :

- La création d'une plateforme en enrobés à chaud destinée à recevoir l'infrastructure sportive,
- La construction de l'infrastructure sportive en acier.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **93 920.50 € HT**, soit 112 704.60 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Régional d'Intervention.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : **93 920.50 € HT**

Subvention Agence Nationale du Sport : 46 960.25 € soit 50 % du montant total HT des travaux

Subvention Fonds Régional d'Intervention : 21 000 € soit environ 22 % du montant total HT des travaux

Fonds propres communaux : 25 960.25 € soit environ 28 % du montant total HT des travaux

Le projet sera entièrement réalisé pendant le second trimestre de l'année en cours.

Le rapport du Maire entendu, **Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, et après en avoir délibéré**

**Adopte** le projet qui lui est présenté,

**Sollicite** l'aide de la Région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Intervention,

**Approuve** le plan de financement présenté,

**Donne** plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis ainsi que toutes pièces ou actes relatifs se rapportant au projet.

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux concernés par ce dossier.

## **Objet : Création équipement multisports**

### **Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport au titre de l'enveloppe des équipements sportifs de niveau local**

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un équipement multisports, qui comprend :

- La création d'une plateforme en enrobés à chaud destinée à recevoir l'infrastructure sportive,
- La construction de l'infrastructure sportive en acier.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **93 920.50 € HT**, soit 112 704.60 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'enveloppe des équipements sportifs de niveau local.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : **93 920.50 € HT**

Subvention Agence Nationale du Sport : 46 960.25 € soit 50 % du montant total HT des travaux

Subvention Fonds Régional d'Intervention : 21 000 € soit environ 22 % du montant total HT des travaux

Fonds propres communaux : 25 960.25 € soit environ 28 % du montant total HT des travaux

Le projet sera entièrement réalisé pendant le second trimestre de l'année en cours.

Le rapport du Maire entendu, **Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, et après en avoir délibéré**

**Adopte** le projet qui lui est présenté,

**Sollicite** l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'enveloppe des équipements sportifs de niveau local,

**Approuve** le plan de financement présenté,

**Donne** plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis ainsi que toutes pièces ou actes relatifs se rapportant au projet.

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux concernés par ce dossier.

## **Objet : Création équipement multisports**

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de créer un équipement multisports sur la commune.

Il présente les différentes options projetées ainsi que plusieurs devis d'entreprises spécialisées au Conseil Municipal.

Après étude et discussion sur les différentes offres, le Conseil Municipal **décide** de choisir le devis de l'entreprise BERNARD TP, sise à Rousson, 30340, 6150 route de Trouillas, qui comprend :

- La création d'une plateforme en enrobés à chaud destinée à recevoir l'infrastructure sportive.
- La reconstruction du mur de soutènement.

Pour un montant total Hors Taxes de 39 457.76 €, soit 47 349.31 € TTC.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reconstruction du mur par l'entreprise BERNARD TP, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant total de 47 349.31 € TTC, ainsi que et toute pièce relative à la présente décision.

## **Questions diverses :**

### **Offre distributeurs « LEDISTRIB » :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre de la société « LEDISTRIB ».

Le concept est un service de distribution de boulangerie dans les communes rurales. Le distributeur doit avoir un emplacement accessible et électrifié.  
Plusieurs communes limitrophes auraient adhéré à ce service.  
L'assemblée étudie cette proposition avec intérêt, et préfère attendre les retours des communes voisines sur ce service avant d'implanter un distributeur.

#### Indemnités conseiller municipal :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son désir de déléguer une partie de ses fonctions à Gérard Fleuret, conseiller municipal. Cette délégation porterait sur le secteur de la voirie. Il propose également une indemnité de fonction.  
Les conseillers sont favorables à cette délégation. Un arrêté municipal sera émis en ce sens.  
Concernant l'indemnité de fonctions, le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de l'étudier.

#### Création espace de stationnement dans le village :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la situation complexe du stationnement dans le village. Il rappelle l'idée émise lors de la séance du 26 septembre 2019, de créer un parking municipal chemin de la Muraille. L'objet était la création d'un parking de stationnement d'environ 20 emplacements, à proximité du cimetière. L'achat d'une partie d'un terrain privé (parcelle cadastrée section A n°398) potentiellement intéressante pour ce projet. Après information auprès du propriétaire, il n'était pas favorable à la vente et proposait à la Municipalité de louer la partie de terrain voulue pour une année, afin de vérifier plusieurs points après utilisation (remplissage parking, nuisances, rentabilité....).  
Le conseil municipal avait alors décidé de proposer au propriétaire une location annuelle à hauteur de 1 000.00 €. La proposition avait été rejetée par ce dernier.  
Au vu des problèmes de stationnement, l'assemblée décide de réétudier ce projet et de recontacter le propriétaire.

#### Produit fiscal attendu BP 2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux d'imposition 2021 devront être votés lors du prochain conseil municipal. Il propose d'effectuer des simulations à étudier afin de prendre la décision. Des simulations seront donc effectuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

